

CHAMPIONNAT REGIONAL AQUITAINE 2009

ARTICLE 1 . ORGANISATION

1.1. La Commission Régionale de Karting Aquitaine organise, avec le concours des ASK d'Aquitaine et de la FFSA le Championnat Régional Karting d'Aquitaine 2009. La CRK est responsable de l'organisation de ce Championnat. Ce Championnat se déroule sur toute la saison 2009 de mars à fin octobre.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Ce Championnat est organisé conformément aux prescriptions du règlement technique national sans dérogation.

1.2. Le Championnat Régional Aquitaine 2009 prend en compte la totalité des épreuves organisées en 2009 par la CRK et les ASK d'Aquitaine à l'exclusion des courses Club.

Le classement définitif du Championnat Régional Aquitaine sera déterminé à l'issue de la Finale Régionale – calendrier joint en annexe au présent règlement.

Toute modification de calendrier sera communiquée aux Présidents d'ASK.

1.3. Le Championnat intègre pour 2009, les épreuves suivantes :

- les trois courses de sélection aux Coupes de France 2009
- les trophées et amicales sur circuits permanents
- les amicales sur circuits occasionnels
- la dernière course de la saison sera intitulée "Finale Régionale 2009".

Pour les trois courses qualificatives aux Championnats de France et aux Coupes de France, le règlement national s'applique. Il est décrit et rappelé aux articles 7. du présent règlement.

Pour les autres courses, le règlement technique particulier de l'ASK organisatrice s'applique. De manière à donner de la lisibilité aux pilotes souhaitant participer au Championnat Régional Aquitaine, les ASK organisatrices devront fournir avant le début des compétitions, le règlement technique de leur épreuve amicale ou de leur trophée comportant plusieurs courses.

Pour l'organisation de l'ensemble de ces courses, la CRK et les ASK d'Aquitaine pourront faire appel à des personnes extérieures à l'Aquitaine, détentrices de licence correspondant à la fonction, pour assurer les postes de Direction de Course, Commissaires Sportifs et Techniques.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1 LICENCES

3.1.1. Le Championnat Régional Aquitaine est ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting 2009 "Pilote concurrent conducteur" en cours de validité dans sa catégorie.

3.1.2. Les pilotes titulaires d'une licence internationale de Karting "Pilote Concurrent Conducteur A" 2009 peuvent exclusivement participer aux journées de sélection des Coupes et Championnats de France dans les catégories KF1, KZ2.

3.1.3. Les pilotes titulaires d'une licence internationale de Karting "Pilote Concurrent Conducteur B ou C" 2009 peuvent s'engager aux journées de sélection des Coupes et Championnats de France, uniquement en KZ125, dès lors qu'ils ne sont pas inscrits et n'auront pas participé :

- à plus de deux épreuves des Grands Prix Karting,
- à une ou plusieurs épreuves du Championnat d'Europe, du Monde CIK,
- et/ou inscrit dans un Championnat National d'une autre Nation.

3.2. PILOTES ADMIS

3.2.1. Tous les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort d'une CRK ou d'un Comité Régional du Sport Automobile régulièrement affilié à la FFSA, seront classés au Championnat Régional Aquitaine 2009.

Seuls seront classés pour les sélections aux Coupes et Championnat de France, les pilotes licenciés en Aquitaine sauf dérogation de la FFSA.

3.2.2. Un pilote ne pourra disputer le Championnat Régional que dans une seule catégorie. Le pilote qui change de catégorie en cours de saison sera classé dans la catégorie qu'il aura choisi pour sa dernière course du Championnat Régional.

3.2.4. Qualification au Championnat de France Minime, Cadet et aux Coupes de France Minime, Cadet et Nationale, KZ125 et KZ125G :

3.2.4.1. Trois courses du Championnat Régional sont qualificatives pour le Championnat de France Minime et Cadet, Nationale KZ125, KZ125G : LAYRAC 19 avril ; NONTRON 26 avril ; PAU-LESCAR 10 mai.

3.2.4.2. La qualification pour le **Championnat de France** Minime, Cadet se fera sur la base de deux épreuves qualificatives : LAYRAC 19 avril ; NONTRON 26 avril. Le pilote devra néanmoins être inscrit aux trois épreuves qualificatives.

3.2.4.3. La qualification pour les **Coupes de France** Minime, Cadet, Nationale, KZ125, KZ125G se fera sur la base des trois épreuves du Championnat Régional : LAYRAC 19 avril ; NONTRON 26 avril ; 10 mai PAU-LESCAR.

3.2.4.4. Le classement des catégories Minime, Cadet sera adressé à la FFSA à l'issue des deux journées indiquées en 3.2.4.2. au moyen de l'imprimé FFSA avant la date du vendredi 22 mai 2009.

3.2.4.5. Le classement des catégories Minime, Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125G sera adressé à l'issue des trois journées indiquées en 3.2.4.3. au moyen de l'imprimé FFSA avant la date du lundi 15 juin 2009.

3.2.4.6. Dans chaque catégorie Minime et Cadet, le coefficient de participation au Championnat de France sera calculé sur la moyenne de participation aux deux épreuves qualificatives retenues par la CRK.

3.2.4.7. Dans chaque catégorie Minime, Cadet, Nationale, KZ125, le coefficient de participation aux Coupes de France sera calculé sur la moyenne de participation aux trois épreuves qualificatives retenues par la CRK.

3.2.4.8. Dans la catégorie KZ125, en dessous de 6 pilotes classés à l'issue des trois épreuves qualificatives, un pilote au moins de la CRK est qualifié pour la Coupe de France KZ125. Dans la catégorie Minime, Cadet en dessous de 6 pilotes classés à l'issue des trois épreuves qualificatives, deux pilotes au moins de la CRK sont qualifiés pour la Coupe de France Minime, Cadet ou le Championnat de France Minime/Cadet.

3.2.4.9. Un pilote participant à plus de deux épreuves des Grands Prix Karting et/ou participant à une ou plusieurs épreuves du Championnat d'Europe, du Monde CIK ou inscrit dans un Championnat National d'une autre Nation ne pourra aucunement prétendre à une qualification pour participer à une Coupe de France.

3.2.5. Autres catégories :

L'organisation d'un Championnat Régional en **Nationale** est obligatoire.

La CRK Aquitaine ouvre le Championnat Régional 2009 à toutes les autres catégories.

Un classement de ces catégories sera effectif si au moins 5 pilotes par catégorie ont marqué des points en 2009.

3.3. ENGAGEMENTS

3.3.1. Tout pilote participant à une course organisée par la CRK ou une ASK d'Aquitaine dans les conditions définies aux articles 3.2. sera classé au Championnat Régional Aquitaine 2009. **Aucun nombre de courses n'est imposé par pilote pour être classé.**

Le montant d'engagement de chaque course du Championnat d'Aquitaine, y compris les courses de sélection aux Coupes et Championnat de France est de **60 € par pilote.**

3.3.2. Catégories Minime, Cadet, Nationale, KZ125, KZ125G :

Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Minime, Cadet, aux Coupes de France Minime, Cadet, Nationale, KZ125, KZ125G doivent **s'engager obligatoirement aux trois épreuves qualificatives.** Chaque pilote remplira un bulletin d'engagement pour les trois courses et devra verser à chaque journée le montant de 60 €.

3.3.3. Le Championnat Régional Aquitaine n'est pas conditionné à une participation aux épreuves qualificatives des Championnats de France et Coupes de France. Un seul engagement aux courses 2009 organisées les ASK, ASA ou CRK d'Aquitaine suffit pour être classé en fin d'année.

ARTICLE 4. MATERIEL ET EQUIPEMENTS

4.1. MATERIEL ADMIS

4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique seront scrupuleusement respectés.

4.1.2. Pour les 3 épreuves qualificatives en catégorie Nationale, classement A, seuls les pilotes participant à la qualification ont obligation d'utiliser les châssis agréés 2001 (liste n°4). Les fiches d'enregistrement du matériel devront être adressées à la FFSA avec les engagements.

4.1.3. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Minime, Cadet, Nationale.
Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs plombés en catégorie KZ125, KZ125G.

4.1.4. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.

4.2. PNEUMATIQUES

4.2.1. Pour les trois épreuves qualificatives en catégories Minime, Cadet, Nationale, KZ125, KZ125G, un pilote ne pourra disposer que de 3 pneus avant et 3 pneus arrière en gestion libre.
Il en sera de même pour les catégories, Open, Mini-kart.
Pour les catégories concernées les pneus pluie seront en gestion libre : 3 pneus avant et 3 pneus arrière par journée.

4.2.2. Pour les autres catégories, le règlement sera fixé par l'organisateur de la course.

ARTICLE 5. PUBLICITE

5.1 Les pilotes ont la possibilité d'apposer sur les karts les publicités de leur choix. Toutefois, la CRK Aquitaine se réserve la possibilité d'imposer, pour les courses du Championnat Régional Aquitaine 2009, l'implantation de ses propres publicités suivant un plan qui sera fourni à chaque pilote.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1. GENERALITES

7.1.1. Les épreuves du Championnat Régional Aquitaine se dérouleront selon le schéma défini par le Règlement Sportif National, sauf pour la catégorie Minikart.
Pour la catégorie Minikart, le schéma sportif du règlement de Coupe de France Minikart sera appliqué.

- 7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.2. EPREUVES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME, CADET ET LES COUPES DE FRANCE NATIONALE, KZ125

Pour les catégories Minime, Cadet, Nationale, KZ125 les épreuves qualificatives pour le Championnat de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

7.2.1. Principe de déroulement

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Chaque catégorie disputera 1 ou 2 manches qualificatives en fonction du nombre d'engagés. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.

L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

7.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives :	10 km par temps sec
	8 km par temps de pluie
Pré Finale :	17 km par temps sec
	14 km par temps de pluie
Finale :	17 km par temps sec
	14 km par temps de pluie

7.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

7.2.4. Manches qualificatives

7.2.4.1. Création des séries

Diviser les concurrents de la catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C	
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono	
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono	etc...

7.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries : A contre B A contre C B contre C

4 séries : A contre B C contre D A contre D
 B contre C A contre C B contre D

5 séries : D contre E A contre B C contre D A contre E
 B contre C A contre D B contre E A contre C B contre C C contre E

7.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},

2 points au 2^{ème},

3 points au 3^{ème},

4 points au 4^{ème},

5 points au 5^{ème} et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.2.6. Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1. QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME ET CADET ET AUX COUPES DE FRANCE NATIONALE ET KZ125

Dans le cadre des épreuves qualificatives pour le Championnat de France Minime et Cadet et, pour les Coupes de France Nationale, KZ125 chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

25 points au 1 ^{er}	9 points au 7 ^{ème}	3 points au 13 ^{ème}
20 points au 2 ^{ème}	8 points au 8 ^{ème}	2 points au 14 ^{ème}
16 points au 3 ^{ème}	7 points au 9 ^{ème}	1 point au 15 ^{ème}
13 points au 4 ^{ème}	6 points au 10 ^{ème}	
11 points au 5 ^{ème}	5 points au 11 ^{ème}	
10 points au 6 ^{ème}	4 points au 12 ^{ème}	

Le classement sera établi en fonction de la totalité des résultats moins un.

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, puis de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

- En fonction du résultat des épreuves qualificatives, pour la catégorie KZ125, 143 pilotes seront qualifiés.

Dans les 143 pilotes qualifiés : 3 places seront réservées pour des pilotes d'Outre-Mer.

Le vainqueur de la Coupe de France KZ125 de l'année précédente sera qualifié d'office pour la Coupe de France KZ125, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du règlement de la Coupe de France KZ125.

- En fonction du résultat des épreuves qualificatives pour le Championnat de France Minime et Cadet, 75 pilotes seront qualifiés par catégorie. Dans les 75 pilotes qualifiés dans chaque catégorie : 2 places seront réservées aux pilotes d'Outre Mer.
- A l'issue des 3 épreuves qualificatives pour la catégorie Nationale, 75 pilotes seront admis à participer à la Coupe de France Nationale, classement A et 75 pilotes seront admis à participer à la Coupe de France Nationale, classement B. Le vainqueur de la Coupe de France Nationale de l'année précédente sera qualifié d'office pour la Coupe de France.

9.2. CLASSEMENT GENERAL FINAL DU CHAMPIONNAT REGIONAL AQUITAINE

9.2.1. Tout pilote prenant part à au moins une épreuve du Championnat Régional Aquitaine, telle que décrite à l'article 1.2. et 1.3. du présent règlement, sera classé selon le total des points acquis au Championnat Régional Aquitaine.

Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

25 points au 1 ^{er}	9 points au 7 ^{ème}	3 points au 13 ^{ème}
20 points au 2 ^{ème}	8 points au 8 ^{ème}	2 points au 14 ^{ème}
16 points au 3 ^{ème}	7 points au 9 ^{ème}	1 point du 15 ^{ème} au dernier
13 points au 4 ^{ème}	6 points au 10 ^{ème}	
11 points au 5 ^{ème}	5 points au 11 ^{ème}	
10 points au 6 ^{ème}	4 points au 12 ^{ème}	

Le pilote ayant réalisé le meilleur temps de la séance d'essais chronométrés de sa catégorie se verra attribué un bonus de 5 points.

9.2.2. La Finale Régionale donnera lieu à une attribution spécifique de points pour la pré-finale et finale:

50 points au 1 ^{er}	18 points au 8 ^{ème}	11 points au 15 ^{ème}
40 points au 2 ^{ème}	17 points au 9 ^{ème}	10 points au 16 ^{ème}
32 points au 3 ^{ème}	16 points au 10 ^{ème}	9 points au 17 ^{ème}
26 points au 4 ^{ème}	15 points au 11 ^{ème}	8 points au 18 ^{ème}
22 points au 5 ^{ème}	14 points au 12 ^{ème}	7 points au 19 ^{ème}
20 points au 6 ^{ème}	13 points au 13 ^{ème}	6 points au 20 ^{ème}
19 points au 7 ^{ème}	12 points au 14 ^{ème}	5 points au 21 ^{ème}
		4 points au 22 ^{ème}
		3 points au 23 ^{ème}
		2 points du 24 ^{ème} au dernier.

Le pilote ayant réalisé le meilleur temps de la séance d'essais chronométrés de sa catégorie se verra attribué un bonus de 10 points.

Les points de bonus sont définitivement acquis par le pilote et n'entrent pas dans les valeurs à décompter sauf exclusion de la course.

9.2.3. Le classement sera établi en fonction du total de tous les résultats des courses de la saison. Le total, pour chaque pilote, est constitué par l'ensemble des résultats (pré-finales, finales et bonus) moins les quatre résultats les moins bons ou deux courses (pré-finales et finales) où le pilote est absent.

Le pilote absent à une course, quel qu'en soit le motif, marquera zéro point aux pré-finales et finales concernées.

La course amicale complémentaire à la Coupe de France organisée à LAYRAC ne comptera pas pour le Championnat Régional 2009.

Les courses organisées après la Finale Régionale seront de fait exclues du Championnat Régional.

9.2.4. En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la Finale Régionale les départagera.

9.3. EXCLUSION

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point aux pré-finale, finale et bonus) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter dans le cas :

- des courses qualificatives aux Coupes et Championnats de France
- des courses du Championnat Régional

Ce résultat issu d'une exclusion annulera le bénéfice des meilleurs places en cas d'ex aequo au classement final du Championnat Régional.

ARTICLE 10. PRIX

- 10.1. Chaque course donnera lieu à une attribution de prix par l'ASK organisatrice.
- 10.2. Le Championnat Régional Aquitaine 2009 donnera lieu à un total de récompenses de 10 000 € réparties aux catégories classées lors de ce championnat.
Les trois ou cinq premiers, suivant le nombre de participants par catégorie, seront récompensés.
- 10.3. La remise des prix se fera lors d'une manifestation organisée, en 2009, par l'ASK VILLENEUVE avec le concours de la CRK AQUITAINE. Cette manifestation est prévue le 5 décembre 2009 à Villeneuve sur Lot. Chaque pilote présent à cette manifestation et classé au Championnat Régional recevra un lot.

ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS

11.1. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

11.2. RAPPORT DE CLOTURE

Les résultats de chaque épreuve de Championnat Régional Aquitaine fera l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

Le présent règlement adopté à l'unanimité par le Comité Directeur de la CRK Aquitaine en sa séance du 15 février 2009, annule et remplace le précédent règlement.

**Le Président de la CRK Aquitaine :
Yves BLANC**

CALENDRIER 2009 DES COURSES EN AQUITAINE

DATE	AQUITAINE
1 mars 2009	
8 mars 2009	
15 mars 2009	
22 mars 2009	
29 mars 2009	
5 avril 2009	
12 avril 2009	
19 avril 2009	LAYRAC Sélection France J1 + Trophée J1
26 avril 2009	NONTRON Sélection France J2
3 mai 2009	
10 mai 2009	PAU-LESCAR Sélection France J3
17 mai 2009	
24 mai 2009	SAINT GENIS DU SAINTONGE
31 mai 2009	
7 juin 2009	
14 juin 2009	LAYRAC Trophée J2
21 juin 2009	
28 juin 2009	
5 juillet 2009	
12 juillet 2009	LAYRAC COUPE DE FRANCE + amicale KZ125 et X 30
19 juillet 2009	
26 juillet 2009	
2 août 2009	
9 août 2009	
16 août 2009	
23 août 2009	
30 août 2009	
6 septembre 2009	MAGESCQ Trophée J2
13 septembre 2009	
20 septembre 2009	
27 septembre 2009	LAYRAC Trophée J3
4 octobre 2009	
11 octobre 2009	MERIGNAC Finale Régionale
18 octobre 2009	
25 octobre 2009	<i>BISCARROSSE (2)</i>
1 novembre 2009	

(2) dates envisageables – non définies à ce jour.